

Communiqué de presse



Pour la première fois, grâce à la Révolution du 14 janvier 2011 pour la dignité, la liberté et l'égalité, la société civile- associations et militants- célèbre la journée internationale des migrants. Cette date a été choisie par l'ONU pour attirer l'attention sur la convention adoptée par l'assemblée des Nations Unies « La Convention internationale pour la protection des travailleurs migrants et les membres de leurs familles ». Une décennie après, les Nations Unies ont choisi cette date pour célébrer la Journée mondiale des migrants.

Cette année, on célèbre la journée internationale des migrants dans un contexte mondial et régional alarmant : la situation des migrants est en aggravation constante, la violation de leurs droits s'intensifie à cause des politiques migratoires répressives partout dans le monde.

Quant à l'échelle nationale, on célèbre cette journée dans un contexte marqué par la disparition des centaines de migrants. Leurs familles cherchent une lueur d'espoir pour les retrouver. Les mêmes vagues migratoires ont fait disperser des milliers de Tunisiens dans plusieurs pays européens, exposés à toutes les pratiques d'intimidation, sans aucun respect pour leurs droits fondamentaux.

Après le déclenchement de la guerre en Lybie, notre pays a accueilli des milliers de réfugiés de différentes nationalités. La majorité sont rassemblés dans des camps qui ne répondent pas aux normes internationales et où manquent les conditions élémentaires dignes d'une vie humaine.

En célébrant cette date, **le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)** appelle le gouvernement transitoire à :

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
17, Avenue Habib Thameur, 1^{er} étage, 1001, Tunis.
Tél : 71 257 664 / Fax : 71 257 665 / Mail : forum.tdes@gmail.com

- Ratifier la Convention internationale de la protection des migrants et les membres de leurs familles.
- Réviser toutes les lois relatives à la migration notamment la loi du 3 février 2004 pour sa violation des droits des migrants.

Le FTDES incite l'Assemblée constituante à promulguer des lois qui garantissent les droits des migrants indépendamment de leur statut légal, de leur nationalité, ou de leur origine ethnique et à inclure les droits des réfugiés dans la Constitution tunisienne selon les critères et les normes énoncés dans La **Convention** du 28 juillet 1951 relative au statut des **réfugiés**, dite **Convention** de Genève

Le FTDES attire l'attention des autorités tunisiennes pour qu'elles assument leurs responsabilités envers les migrants clandestins tunisiens en tant que citoyens qui doivent être protégés et défendus.

Le FTDES souligne la nécessité de former une commission indépendante pour enquêter sur les circonstances et les faits concernant le sort des centaines de personnes disparues. L'État tunisien est dans l'obligation de soutenir leurs familles moralement et matériellement.

Enfin, le FTDES appelle les pays européens à mettre fin aux approches sécuritaires dans le traitement de cette question et à prendre en considération les normes internationales, les exigences de la politique du bon voisinage et le partenariat qui devrait respecter le principe de la libre circulation des personnes.